



MINISTERO
DELL'INTERNO

L'ANALYSE DES RISQUES

Depuis des années, des recherches sont en cours pour identifier les fœtus présentant un risque de pathologies chromosomiques sans recourir à des méthodes invasives (amniocentèse et choriocentèse) : celles-ci, en effet, garantissent une réponse diagnostique et donc certaine, mais ne sont pas sans risque.

La tendance est donc de limiter ces investigations à des situations spécifiques et comme examen approfondi à la suite d'autres tests.

Afin de mieux connaître les possibilités d'investigations disponibles et de se repérer par rapport aux modalités et au calendrier, l'USL Toscana Centro a mis en place une Consultation, appelée "ACCÈS AUX DÉPISTAGES PRÉNATAUX", à laquelle participer avant tout examen prénatal, et qui est réservée par la sage-femme lors de la remise du Carnet de grossesse.

Lors de la consultation, il est préférable que la future maman soit accompagnée par son partenaire et qu'elle s'informe au préalable de la présence de problèmes, notamment congénitaux, dans les familles respectives.

Aujourd'hui, la Regione Toscana propose à toutes les femmes un examen de base gratuit, le DÉPISTAGE COMBINÉ : la "combinaison" de l'âge maternel, du dosage de certains marqueurs sanguins (hCG et PAPP-A) et de l'échographie de la clarté nucale, permet de calculer le risque pour cette grossesse spécifique que le fœtus soit affecté par la trisomie 13, 18, 21.

Le TEST ÉLARGI est une extension du test combiné et permet de calculer le risque d'une affection liée à la grossesse du côté maternel : la pré-éclampsie précoce. Il se pratique avec une prise de sang supplémentaire et une échographie qui analyse également d'autres paramètres (flux sanguin dans l'artère utérine). Cet examen n'est pas inclus dans le carnet régional de grossesse et est donc payant.

Si le dépistage combiné révèle un risque "intermédiaire" ou "élevé", le dépistage prénatal non invasif (DPNI) est proposé : à partir d'une prise de sang, il est possible de détecter des fragments d'ADN placentaire présents dans le sang maternel et de les analyser afin de mettre en évidence le risque d'anomalies chromosomiques. Cet examen comporte une participation aux frais avec le paiement du ticket modérateur par l'utilisateur. Alternativement, ou en tant qu'examen complémentaire suite à un DPNI positif, il est possible de procéder à un dépistage invasif.